

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 décembre 2010
PRESSE

Espace culturel : projet de spectacle 2011

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de spectacle présenté à la Commune par l'Association Chauffer dans la Noirceur de Montmartin sur Mer représentée par Messieurs Christophe VILMOND et Sébastien MORICE.

L'Association propose d'organiser le week end du 11-13 mars 2011 à l'espace culturel de Lessay un festival sur deux soirées qui pourrait avoir lieu chaque année à la même époque.

Plusieurs arts seraient ainsi proposés au public : des concerts, le théâtre, la photographie selon Alain BRIANT, les sculptures de l'artiste Bastien BOURCMENCIER etc.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le partenariat ainsi proposé par l'Association Chauffer dans la Noirceur concernant la mise en place de ce festival culturel qui pourrait être reconduit pour s'ancrer sur notre territoire;
- retenir les 11 - 12 – 13 mars comme dates de festival 2011 ;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Espace culturel : tarifs 2011

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de compléter le tarif 2011 par les décisions déjà prises en Conseil Municipal : les délibérations du 20 mai 2010 et du 14 octobre 2010.

La tarification 2010 est reconduite pour l'année 2011.

Acquisition d'un panneau enseigne pour l'espace culturel

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'identifier publiquement l'espace culturel comme lieu d'expositions et de spectacles.

Il est nécessaire d'acquérir une enseigne visible de l'extérieur du bâtiment pour faciliter cette reconnaissance. L'enseigne sera fixée sur un mur exposé côté rue de l'Hippodrome.

Un devis de l'entreprise I PUB de Lessay a été transmis et comprend la fourniture et pose d'une enseigne de 3 mètres de long en PVC avec deux spots à LEDs. Il s'élève à 1 080.00 € HT soit 1 291.68 € TTC.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter ce devis tel que présenté pour un montant de 1 291.68 € TTC;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Résultat de la consultation des bureaux d'études pour les VRD construction du restaurant scolaire

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 octobre 2010 relative au lancement d'une consultation pour le choix d'un bureau d'études dont les missions comprendront, l'avant-projet, le DCE, le suivi jusqu'à la réception des travaux pour la réalisation des VRD du restaurant scolaire.

Il précise également que cette consultation a été déclarée infructueuse par les membres du Conseil Municipal par décision en date du 18 novembre 2010. Il a été sollicité près des candidats une nouvelle offre de prix.

Après examen des offres, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition la mieux disante du cabinet Pry Tech de Coutances concernant leur mission de maîtrise d'œuvre, plus en adéquation avec la nature des travaux à réaliser, pour un montant de 10 530.00 € HT.

Le Conseil Municipal est invité à :

- retenir l'offre du cabinet Pry Tech pour un montant de 10 530.00 € HT afin d'assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux pour la réalisation des VRD du restaurant scolaire,
- dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget;
- autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Extension du réseau en eau potable route du Bocage : devis de la SAUR

Monsieur le Maire présente le devis de la SAUR pour l'extension du réseau en eau potable route du Bocage, situé en zone constructible classée NH par le Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Compte tenu des travaux engagés par la Commune, une Participation pour Voirie et Réseaux sera demandée aux propriétaires des parcelles lors du dépôt de permis de construire.

Les travaux s'élèvent à 6 972.40 € HT soit 8 338.98€ TTC.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le devis de la SAUR tel que présenté pour un montant de 8 338.98 € TTC;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Extension du réseau France Télécom route du Bocage : devis de la SARLEC

Monsieur le Maire présente le devis de la SARLEC concernant la réalisation de travaux de génie civil France Télécom route du Bocage, située en zone constructible classée NH par le Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Compte tenu des travaux engagés par la Commune, une Participation pour Voirie et Réseaux sera demandée aux propriétaires des parcelles lors du dépôt de permis de construire.

Pour l'habitation située au 41 bis route du Bocage, les travaux s'élèvent à 2 969.30 € HT soit 3 551.28 € TTC.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le devis de la SARLEC portant sur des travaux de génie civil France Télécom tel que présenté pour un montant de 3 551.28 € TTC;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Extension du réseau d'électricité route du Bocage : estimatif du SDEM

Monsieur le Maire présente le devis du Syndicat d'Electrification de la Manche concernant la réalisation de travaux d'alimentation en énergie électriques des parcelles ZN 69- 100 et 158 situées route du Bocage, en zone constructible classée NH par le Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Les travaux sont estimés à 3 480.00 € TTC. Le Syndicat d'Electrification de la Manche prend à sa charge 75 % du coût.

La participation de la Commune est de 25% soit 870 € TTC, selon l'estimatif des travaux du SDEM.

Compte tenu des travaux engagés par la Commune, une Participation pour Voirie et Réseaux sera demandée aux propriétaires des parcelles lors du dépôt de permis de construire.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter l'estimatif du Syndicat d'Electrification de la Manche concernant la réalisation de travaux d'alimentation en énergie électriques des parcelles ZN 69- 100 et 158;
- décider de la participation financière de la Commune à hauteur de 25% du coût des travaux ;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Réseau d'assainissement des eaux usées sur le champ de foire : avant projet

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} juillet 2010 par laquelle la Commune mandate le cabinet Pry Tech de Coutances pour réaliser l'étude technique de faisabilité d'un réseau d'assainissement complémentaire sur le champ de foire, notamment dans le secteur des manèges.

Le cabinet Pry Tech a transmis l'avant projet concernant le réseau d'assainissement sur le champ de foire. Il s'agit d'un raccordement à créer sur le réseau existant à partir de la rue des Tanguiers, en parallèle de la route de Coutances et du réseau déjà en place qui collecte les eaux usées des tentiers de la rue des Rôtisseurs.

Les travaux sont évalués à 38 192.00 € HT soit 45 677.63 € TTC.

A ce montant s'ajoutent les honoraires de la maîtrise d'œuvre, la mission SPS, les imprévus soit une enveloppe financière globale estimée à 58 767.85 € TTC.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter l'avant-projet du cabinet Pry Tech tel que présenté;
- autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation près des entreprises,
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Réseau d'assainissement des eaux usées secteur de la Lande Fermée: avant projet

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} juillet 2010 par laquelle des contrôles seront opérés d'ici 2012 sous l'égide de la Communauté de communes du canton de Lessay dans le cadre de sa compétence de Service Public d'Assainissement Non Collectif pour une mise en conformité des installations existantes non raccordées aux réseaux d'assainissement communaux.

Il est rappelé l'existence de propriétés privées et commerciales situées dans le secteur de la Lande Fermée qui ne sont pas raccordées à un réseau d'assainissement collectif.

Le cabinet Pry Tech mandaté pour réaliser une étude d'extension du réseau a transmis l'avant projet correspondant à l'extension de réseau en eaux usées pour desservir le secteur de la Lande Fermée soit onze parcelles.

Les travaux sont évalués à 48 439.60 € HT soit 57933.76 € TTC.

A ce montant s'ajoutent les honoraires de la maîtrise d'œuvre, la mission SPS, les imprévus soit une enveloppe financière globale estimée à 74 641.88 € TTC.

Il est précisé qu'une extension de réseau d'assainissement collectif peut faire l'objet de subventions près du Conseil Général via le contrat de territoire et près de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Ceci étant entendu, le Conseil Municipal est invité à :

- accepter l'avant-projet du cabinet Pry Tech tel que présenté;
- autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation près des entreprises ;
- solliciter des subventions près du Conseil Général via le contrat de territoire et près de l'Agence de l'Eau Seine Normandie;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Acquisition d'une lame neige : devis LENORMAND

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'acheter une lame de déneigement pour équiper le tracteur communal et ainsi déneiger plus aisément les voies communales lors de chutes de neige abondantes.

L'entreprise LENORMAND de Périers a transmis un devis d'un montant de 4 000.00 € HT soit 4 784.00 € TTC, pour une lame en caoutchouc permettant de dégager la neige sur les bas côtés.

Ceci entendu, le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le devis de la société LENORMAND pour un montant de 4 000.00 € HT ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Cession de la parcelle cadastrée AD 4 au profit du SIVU

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'extension de la Maison de Retraite du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Créances - Lessay située au 16 rue de Gaslonde.

Les travaux d'extension doivent permettre l'accueil de dix résidents supplémentaires, des malades atteints de la maladie d'Alzheimer.

La Commune de Lessay est propriétaire de la parcelle cadastrée AD 4 d'une contenance de 3 005 m² où les travaux d'extension de la Maison de Retraite sont projetés.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de céder à l'euro symbolique ce terrain communal cadastré AD 4 au profit du SIVU Créances- Lessay.

L'acte de cession sera rédigé en l'étude de Maître LUCAS Olivier, notaire de la Commune, les frais d'acte sont à la charge de la Commune de Lessay.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter la cession de la parcelle AD 4 à l'euro symbolique au profit du SIVU Créances-Lessay;
- dire que l'acte de cession sera rédigé par Maître LUCAS Olivier,
- dire que les frais d'actes notariés sont à la charge de la Commune de Lessay ;
- dire que cette cession est conditionnée par la réalisation du projet d'extension de la Maison de Retraite;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Affectation des dons des gardes privées Foire 2010

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une recette de **4 486.45 Euros** a été encaissée, provenant des dons des gardes privées pendant la foire Sainte-Croix 2010.

Conformément à la démarche sociale de la commune, les sommes doivent être affectées à des œuvres sociales ou scolaires de la Commune.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à répartir la somme de **4 486.45 Euros** comme suit :

- amicale cheveux blancs	2 243.23 Euros
- caisse des écoles	1 121.61 Euros
- livres pour la médiathèque	1 121.61 Euros

Pépinière d'entreprises – demande de mise à disposition d'un local

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la demande de Monsieur V. BASTARDIE qui souhaite louer le bureau numéro 2 situé au rez de chaussée dans le bâtiment de la pépinière d'entreprises pour la société Prima Voce Editions spécialisée dans l'édition de partitions de musique.

Cette location sera déterminée conventionnellement sur la base mensuelle de 220.00 € HT, charges d'électricité et de chauffage comprises.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter la location à Monsieur V.BASTARDIE représentant la société Prima Voce Editions tel que présenté ci-dessus ;
- dire qu'il sera établi un contrat administratif de location à compter du 1^{er} février 2011 ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.